



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-332

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-06-15-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 6ème-7ème (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-06-15-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
Paris 6ème-7ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
6^{ème} - 7^{ème}

9 place Saint Sulpice
75292 PARIS CEDEX 6



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 6^{ème} – 7^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme HUGUET Marie-Christine, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, et à Mme DELPUECH Fabienne, Inspectrice des Finances publiques, adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 6^{ème}-7^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. BUI-HUU-TAI Vincent	Inspecteur des Finances publiques	15 000,00 €	15 000,00 €
Mme CARDINAL Nadine	Inspectrice des Finances publiques	15 000,00 €	15 000,00 €
M. LEMBARKI Mohamed	Inspecteur des Finances publiques	15 000,00 €	15 000,00 €
M. MERMILLON Hervé	Inspecteur des Finances publiques	15 000,00 €	15 000,00 €
M. VION Grégory	Inspecteur des Finances publiques	15 000,00 €	15 000,00 €
Mme PILLOT Catherine	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme RENUCCI Martine	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme COURANT Caroline	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. COURANT Franck	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme DESENCLOS Patricia	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GUARMIT Hayatte	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. GIRARD Pierick	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GOUDOU Lise	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme HEBLES Isabelle	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. KIEFFER Jean-François	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme KYRATZIS Jeanne	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

M. LAPEYRE Stéphane	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme LE BRAS Virginie	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme LEBRUN Valérie	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme LECOMBLE Blandine	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme NOBLET Frédérique	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. NOVIVOR Koffi	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. VIALLE Philippe	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme AZZOUC Yasmina	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme BERNATET Patricia	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
M. DZAMA Pascal	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme GUESSOUS Fatma	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
M. GUILLAUME Christian	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme IKKENE Nadia	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme KERESZTES Carinne	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
M. MINICONI Paul-François	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
M. PERRAUD Quentin	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
M. PUYSÉGUR Patrick	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
M. SERGENT Jérémy	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme TATTEVIN Virginie	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme VOUTE Victoria	Agent des Finances publiques	2 000,00 €	2 000,00 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Fait à Paris, le 15 juin 2023

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Pascal LEMAIRE